

ARRETE DU MAIRE N° PM-2025-111 PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER

EMMÉNAGEMENT - 6 ALLEE ROGER SALENGRO

Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU le Code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

CONSIDERANT la demande formulée par l'entreprise OMONT ET CIE pour un emménagement le n°6 Allée Salengro;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement pour permettre le bon déroulement de l'emménagement et assurer la sécurité des usagers ;

ARRETE

Article 1:

Le stationnement sera interdit du mardi 18 mars 2025 au vendredi 21 mars 2025, sauf le mercredi 19 mars 2025 jour de marché, de 7h30 à 18h00 sur l'emplacement suivant :

Devant le n°6 Allée Salengro : trois places de stationnement situés devant l'agence du Crédit Agricole.

Article 2:

La signalisation règlementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et maintenue par le demandeur par l'entreprise OMONT ET CIE.

Article 3:

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation sera adressée à :

- M. le Directeur Général des Services,
- M. le Directeur de services Techniques municipaux,
- M. le Responsable de la Police Municipale,

- Le Major, commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault LER sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 4 mars 2025.

Par délégation du Maire, Le 1^{er} Adjoint,

Jean-Marie SABATIER.